



Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Quinzième session

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie, Shamsul Bari*

Résumé

Les combats qui se sont intensifiés à Mogadiscio dès la fin du mois d'août entre les groupes militants armés, Al-Shabaab et ses alliés, et les forces du Gouvernement fédéral de transition appuyées par l'AMISOM ont entraîné une grave dégradation de la situation des droits de l'homme et du droit humanitaire en Somalie. Davantage de civils ont été tués ou blessés durant cette période qu'à tout autre moment dans un passé récent.

Le fait que ces combats se rapprochent de zones peuplées ou fréquentées par des civils, et l'utilisation de mortiers peu précis par toutes les parties, résultant en un nombre élevé de victimes et de graves dommages aux biens, reste un motif de grande préoccupation. Il a été dit de manière insistante que les tirs de mortier nourris venant des troupes de l'AMISOM à titre de représailles étaient responsables d'un grand nombre de victimes parmi les civils.

Aucun fléchissement n'a été observé au niveau du recrutement, de la formation et de l'utilisation d'enfants dans le conflit, notamment de la part des militants armés. S'il n'existe que de rares cas de recrutement de filles, chose généralement considérée comme socialement inacceptable, il a pu être établi que des filles travaillaient pour les groupes d'opposition armés, affectées en particulier à des tâches de cuisine et de nettoyage. Les filles sont également mises à contribution pour le transport de détonateurs, la logistique et la collecte de renseignements, sans être pour autant tenues à l'écart du maniement des armes. La non-scolarisation des enfants les a rendus particulièrement vulnérables face aux besoins des groupes armés en termes de recrutement.

Dans les territoires contrôlés par les insurgés armés, bon nombre de civils n'ont pas accès à l'aide humanitaire et sont donc davantage exposés au risque de sanctions découlant d'une interprétation arbitraire de la charia. Les journalistes et les militants de la société civile ont vu leur marge de manœuvre restreinte par les menaces, les

* La soumission tardive du présent rapport s'explique par le souci d'y faire figurer des renseignements aussi à jour que possible.

intimidations, les arrestations arbitraires et les assassinats.

Quant aux défenseurs des droits de l'homme, leur situation s'est considérablement dégradée. Ils ont été pris pour cible par toutes les parties au conflit. Les principaux organes de presse et des journalistes indépendants ont fait l'objet d'agressions. De nombreux journalistes pris pour cible, ayant fait l'objet d'arrestations arbitraires, ayant été enlevés ou se sachant sous la menace d'un assassinat, ont fui dans les pays voisins pour y chercher refuge.

Le Puntland et le Somaliland, ayant l'un et l'autre des autorités en mesure d'agir, ont joui d'une situation plus stable. Au Somaliland, la tenue réussie d'élections présidentielles pacifiques en juin et la prise de fonctions d'un nouveau président ont suscité des espoirs pour l'avenir, notamment quant au respect des droits de l'homme. Au Puntland, la situation sur le plan des droits de l'homme s'est dégradée au cours des derniers mois à la suite des mesures prises par le Gouvernement pour rehausser le niveau de sécurité face aux infiltrations croissantes de militants armés en provenance du sud. Il s'est agi entre autres du transfert forcé, de Bossasso à Galkayo, de quelque 900 déplacés internes de sexe masculin, de restrictions appliquées aux médias, dont la condamnation d'un journaliste à une peine de prison de six ans, et d'autres mesures encore ayant pour effet de réduire l'espace de liberté de la société civile.

Dans l'ensemble, la Somalie s'enfonce toujours plus profondément dans la crise humanitaire. Pourtant, des signes d'espoir sont perceptibles. Ce rapport tente d'appeler l'attention sur ces derniers. Il appelle toutes les parties concernées à poursuivre et intensifier leurs efforts afin que les développements positifs restent acquis.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–11	4
II. La situation au plan des droits de l'homme et du droit humanitaire à Mogadiscio et dans d'autres parties du centre-sud de la Somalie.....	12–36	5
A. Violations liées au conflit	14–18	6
B. Agissements condamnables de groupes armés dans les secteurs qu'ils contrôlent.....	19–22	7
C. Droit à la liberté d'expression	23	8
D. Déplacements de populations	24–26	8
E. Violences sexuelles et sexistes	27	9
F. Droits de l'enfant.....	28–30	9
G. Droit à l'alimentation, à la nutrition et à la santé	31–34	10
H. Droit à l'éducation.....	35	11
I. Droit à la justice.....	36	11
III. Les droits de l'homme au Somaliland	37–42	11
IV. Les droits de l'homme au Puntland	43–50	12
V. Réflexion sur les événements récents.....	51–64	14
VI. Recommandations.....	65–102	16

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 12/26 du Conseil des droits de l'homme d'octobre 2009, par laquelle le Conseil faisait de nouveau part de sa vive préoccupation face à la détérioration de la situation sur le plan des droits de l'homme et des conditions humanitaires en Somalie et reconduisait pour un an le mandat de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie (l'expert indépendant). L'expert a été invité à soumettre ses rapports aux treizième et quinzième sessions du Conseil. Le présent rapport couvre la période allant de mars à août 2010.

2. L'expert indépendant a mené sa cinquième mission en Somalie du 26 juillet au 6 août 2010. Elle l'a conduit à Nairobi, à Hargeisa au Somaliland, à Garowe au Puntland et à Kampala. Pour raisons de sécurité, il n'a pas pu se rendre dans la région centre-sud de la Somalie ni à Mogadiscio. En Ouganda, sa visite avait pour but principal le siège de la Mission de formation de l'Union européenne (EUTM) mise en place à l'intention des forces de sécurité somaliennes. Préalablement, l'expert indépendant s'était rendu les 6 et 7 juillet 2010 à Rome, où il avait examiné, pour les raisons précédemment évoquées, la situation sur le plan des droits de l'homme en Somalie, avec les autorités et les établissements universitaires italiens.

3. À Nairobi, l'expert indépendant a rencontré le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Mme Augustine Mahiga, avec qui il s'est entretenu longuement de la situation en Somalie et des domaines possibles de coopération entre eux. L'expert indépendant a tiré profit des conversations qu'il a eues avec Mark Bowden, Coordonnateur résident des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Somalie, qui l'a informé des faits nouveaux intervenus au cours des six derniers mois. Il a été longuement mis au courant par d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, parmi lesquels le Chef du groupe des droits de l'homme du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), qui l'a accompagné pendant toute la durée de son voyage. Sa rencontre avec de hauts fonctionnaires de l'Union africaine a été extrêmement précieuse en ce sens qu'elle lui a permis de mieux comprendre le rôle de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les circonstances dans lesquelles elle opère. Il a en outre rencontré des représentants de gouvernements donateurs, un haut fonctionnaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), des membres de la communauté des organisations non gouvernementales (ONG) et des citoyens somaliens. Les ministres du Gouvernement fédéral de transition ne se sont pas rendus disponibles pour rencontrer l'expert.

4. A Hargeisa, l'expert indépendant a été reçu par le nouveau Président du Somaliland, Mohamed Mahmud Silanyo. Il a été honoré de rencontrer le Président si peu de temps après sa prise de fonctions officielle. Il a ainsi pu connaître les vues du Président, notamment sur la situation de la Somalie dans son ensemble.

5. Au Puntland, l'expert indépendant a rencontré le Président Abdirahman Farole, ainsi que certains ministres et hauts fonctionnaires de son administration. Avec eux, les entretiens ont essentiellement été centrés sur la situation prévalant en matière de sécurité dans la région et ses effets sur les personnes déplacées à l'intérieur des frontières. L'expert indépendant s'est rendu dans des camps de déplacés internes à Garowe.

6. Tant au Puntland qu'au Somaliland, il s'est longuement entretenu avec des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, la communauté des ONG et des citoyens locaux.

7. À Kampala, l'expert indépendant a rencontré de hauts fonctionnaires des ministères ougandais des affaires étrangères et de la défense, qui lui ont fait connaître le point de vue de l'Ouganda concernant la situation en Somalie. Il a également rencontré des membres de l'équipe de pays des Nations Unies à Kampala, des organisations de la société civile et un

grand nombre de nationaux, de réfugiés et de membres somaliens de la diaspora résidant en Ouganda. Un aspect important de son voyage en Ouganda a été les séances d'information avec l'EUTM à propos de la formation qu'apporte la Mission aux nouvelles recrues des forces de sécurité somaliennes, notamment dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire.

8. À Rome, l'expert indépendant a eu des entretiens utiles avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement italien à propos des droits de l'homme et de la situation humanitaire en Somalie. Ils se sont entretenus des nouvelles activités que pourrait entreprendre la communauté internationale pour améliorer la situation. De tels entretiens ont également eu lieu avec des universitaires italiens à propos de la Somalie. L'expert indépendant a été invité à prendre la parole devant le Comité des droits de l'homme du Sénat italien, à la suite de quoi des échanges fructueux ont eu lieu. La participation à ces réunions du Représentant permanent de l'Italie à Genève témoigne de l'intérêt que continue de manifester l'Italie pour l'amélioration de la situation sur le plan des droits de l'homme en Somalie.

9. L'expert indépendant a aussi énormément bénéficié de ses entretiens avec l'Ambassadeur de la Somalie à Rome, l'ex-Premier ministre de la Somalie Nur Hassan Hussein Adde. L'Ambassadeur a en outre organisé une réunion dans son bureau avec des membres de la diaspora somalienne vivant en Italie, avec qui l'expert indépendant a eu des discussions fort utiles. Ces deux réunions étaient rehaussées par la présence du Représentant permanent de la Somalie auprès des Nations Unies à Genève, Yusuf Ismail Bari-Bari. Les entretiens qu'a eus l'expert indépendant avec les deux ambassadeurs l'ont fait considérablement progresser dans sa compréhension du conflit en Somalie. Il tient à leur témoigner sa très grande gratitude.

10. Les informations contenues dans le présent rapport, portant notamment sur la situation aux plans des droits de l'homme et du droit humanitaire à Mogadiscio et au centre-sud de la Somalie, trouvent leur source dans les entretiens qu'a eus l'expert indépendant avec les personnes susmentionnées et dans les rapports des agences des Nations Unies et des ONG. L'expert indépendant a en outre consulté certaines publications récentes traitant des développements intervenus en Somalie, ainsi que des comptes rendus parus dans les quotidiens. N'ayant pas été en mesure de se rendre dans les régions concernées, il s'est efforcé de recouper chaque fois que possible les informations pertinentes avec celles qu'ont pu lui donner les réfugiés et les déplacés internes récemment arrivés de la zone en conflit.

11. Dans ce rapport, l'accent est mis essentiellement sur les faits nouveaux intervenus depuis le dernier rapport de l'expert indépendant au Conseil en mars 2010. Il s'articule autour des chapitres suivants : la situation au plan des droits de l'homme et du droit humanitaire à Mogadiscio et dans d'autres parties de la région centre-sud de la Somalie, les droits de l'homme au Somaliland, les droits de l'homme au Puntland et quelques réflexions sur les événements récents, suivies de recommandations.

II. La situation au plan des droits de l'homme et du droit humanitaire à Mogadiscio et dans d'autres parties du centre-sud de la Somalie

12. La situation au plan des droits de l'homme et du droit humanitaire en Somalie est restée extrêmement précaire durant la période considérée. La violence qui sévit depuis longtemps dans le pays n'a pas fléchi, surtout à Mogadiscio, ce qui en fait peut-être la plus grave crise humanitaire causée par l'homme dans le monde d'aujourd'hui. Et pourtant, elle ne reçoit toujours qu'une attention minimale de la communauté internationale.

13. Un effort a été fait dans les paragraphes qui suivent pour rassembler des éléments d'information particuliers concernant les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire qui se sont produites durant la période considérée. Il s'agissait de donner par là une idée de l'ampleur, de la nature et du type des violations qui ont eu lieu, encore que ce compte rendu soit loin d'être exhaustif étant donné les contraintes auxquelles se heurte la surveillance des droits de l'homme du fait de la non-accessibilité de la zone concernée.

A. Violations liées au conflit

14. Au moment de l'établissement du présent rapport, on dénombrait de nombreuses victimes dans la population civile à la suite des combats intenses ayant éclaté à Mogadiscio le 23 août 2010. Le CICR faisait état d'hôpitaux "inondés" de blessés de guerre. Parmi les victimes figurait un journaliste chevronné, tué par une balle perdue. Trois étudiants étaient supposés être au nombre des victimes d'une bombe ayant explosé sur le bas-côté de la route. Quatre soldats de l'AMISOM ont également perdu la vie dans une attaque dirigée contre le palais présidentiel. L'incident le plus marquant s'est produit le 24 août 2010, lorsque les auteurs d'un attentat suicide dirigé contre l'hôtel Muna ont tué au moins 32 personnes, parmi lesquelles quatre parlementaires et des employés de l'hôtel, entre autres. Les observateurs ont décrit cet incident au cours duquel les deux assaillants ont déclenché les charges d'explosifs qu'ils portaient sur eux comme l'un des plus violents dont la ville ait été témoin depuis quelque temps. À l'heure où débutait le ramadan, le 11 août 2010, il se disait que les groupes militants de la ligne dure, Al-Shabaab, Hizbul Islam et Ahlu Sunnah Waljama'a, avaient fait le serment d'intensifier leurs attaques contre le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM durant tout le mois du jeûne.

15. Ces incidents n'ont fait qu'ajouter encore aux souffrances qu'endurent déjà les Somaliens depuis si longtemps. Selon un rapport de l'organisation somalienne Centre Elman pour la paix¹, le nombre de morts a augmenté au cours des sept premiers mois de 2010 du fait de l'intensification des bombardements et des combats. Ce rapport disait notamment: "au moins 918 civils ont péri et 2 555 autres ont été blessés dans les hostilités depuis janvier... Pour les sept premiers mois de 2010, le nombre de morts est supérieur à celui de la période correspondante de 2009. Dans la plupart des cas, les victimes sont tombées sous les obus tirés par les factions en guerre à Mogadiscio". Environ 745 personnes sont mortes et 3 435 autres ont été blessées durant la même période en 2010. Si les violentes attaques lancées par le groupe militant Al-Shabaab et ses alliés contre les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM, et les actions de représailles menées par ces derniers sont semble-t-il responsables du plus grand nombre de ces morts, les combats opposant directement les islamistes modérés, notamment Ahlu Sunnah et Al-Shabaab, de même que les heurts entre clans au centre de la Somalie, ont eux aussi contribué à l'augmentation du nombre de pertes en vies humaines.

16. Un communiqué de presse de Médecins Sans Frontières (MSF) contenu dans le rapport hebdomadaire du Groupe de protection paru le 6 août 2010 donne également une bonne description de la nature et de l'ampleur des dommages physiques au sein de la population résultant des combats et des bombardements incessants qu'a connus Mogadiscio au cours de la première moitié de 2010. Il y est dit que, sur un total de 2 854 patients traités par les équipes médicales parrainées par MSF à son hôpital de Dayniile, à Mogadiscio au cours des sept derniers mois, 48 % présentaient des "blessures de guerre". On pouvait également y lire que "dans cet hôpital de 84 lits, 64 % des blessés souffraient de blessures

¹ Voir http://www.elmanpeace.org/news-2009-Aug-5/22/death_toll_in_somali_fighting_rises_this_year_group.aspx

graves causées par des explosions s'expliquant dans une large mesure par les tirs de mortiers intensifs et continus dans les secteurs résidentiels de la ville. À noter que 38 % des personnes présentant des blessures de guerre étaient des femmes et des enfants de moins de 14 ans." Le registre des opérations chirurgicales de l'hôpital, qui a commencé à fonctionner en septembre 2007, indiquait que la moitié des 11 888 patients hospitalisés à ce jour présentaient des "blessures de guerre".

17. En outre, des rapports spécifiques transmis à l'Organisation des Nations Unies par ses partenaires faisaient état de 290 incidents durant la période de janvier à juin 2010, lors desquels des civils auraient été blessés ou tués du fait du non-respect par les parties au conflit, dont les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM, des principes du droit international humanitaire relatifs à la protection des civils. Inévitablement, le fait de conduire les hostilités en zone urbaine – ce à quoi pousse Al-Shabaab – entraîne des risques énormes pour la population civile, surtout si les principes de proportionnalité définis dans le droit international humanitaire, consistant à ne prendre pour cible que des objectifs militaires et à s'entourer de mesures de précaution pour éviter de frapper la population civile, sont foulés aux pieds. Tant les forces du Gouvernement fédéral de transition que celles de l'AMISOM ont eu à déplorer de nombreux morts dans leurs rangs du fait des attaques d'Al-Shabaab.

18. Les entretiens approfondis menés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et par l'UNPOS au sein d'un échantillon représentatif de personnes ayant fui le centre-sud de la Somalie ces derniers mois et ayant cherché refuge dans les camps de réfugiés de Dadaab au Kenya ont confirmé la persistance des violations habituelles des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment l'incapacité des parties à protéger correctement les populations civiles, ainsi que l'utilisation et le recrutement d'enfants et de jeunes gens. Ces entretiens ont fait ressortir une fois de plus la gravité des exactions commises dans les zones sous le contrôle d'Al-Shabaab ou d'autres groupes armés.

B. Agissements condamnables de groupes armés dans les secteurs qu'ils contrôlent

19. Entre avril et le début de juillet, les employés des Nations Unies actifs dans le domaine des droits de l'homme ont rapporté neuf exécutions par des pelotons d'exécution ou par lapidation commandées par Al-Shabaab du chef d'espionnage ou de meurtre dans la plupart des cas, ainsi que cinq cas d'amputation concernant en majeure partie des personnes soupçonnées de vol, et 28 cas de flagellation ou de fustigation en vertu d'ordonnances rendues par les tribunaux constitués par ces groupes. Quelles que puissent être les accusations portées contre les personnes concernées, l'application des sentences prononcées viole le droit à la vie et à l'intégrité physique et le droit à un procès équitable, étant donné le caractère sommaire des procès intentés aux accusés. Les sanctions ont fréquemment été exécutées en public. Qui plus est, sept cas de décapitation ont été rapportés, dont ceux de cinq travailleurs qui auraient été condamnés à la peine de mort en avril 2010 pour avoir participé à la reconstruction du Parlement.

20. Certaines des violations ainsi rapportées sont le résultat d'ordonnances prises par Hizbul Islam et Al-Shabaab, à l'effet de restreindre les comportements sociaux ou les codes vestimentaires, telles que l'interdiction de jouer de la musique ou de regarder un match de football. Un cas a été rapporté dans lequel deux personnes auraient été tuées par balle le 12 juin 2010 en tentant d'échapper à Hizbul Islam qui avait fait irruption dans une maison de Mogadiscio où des fans regardaient un match de la coupe mondiale de football, tandis que des dizaines d'autres se trouvant dans la maison étaient appréhendés. Dans un autre cas,

trois femmes auraient été arrêtées et battues par Al-Shabaab pour n'avoir pas porté l'*abaya* en juin.

21. La flagellation avec 50 lanières, le 30 juillet 2010, d'un homme de 31 ans originaire de Gaalkacyo, qui avait été arrêté par des membres d'Al-Shabaab après avoir été trouvé en train de mâcher du khat à Ayub, dans le district de Warsheikh, est un exemple récent du type de châtiment corporel appliqué par les militants islamistes dans les zones placées sous leur contrôle. D'autres châtiments plus graves auraient été infligés à des "contrevenants" dans les zones contrôlées par Al-Shabaab, notamment le sectionnement de la langue d'un jeune homme.

22. Dans une déclaration faite à la presse qui est parue le 10 août 2010 au terme de sa mission récente dans la région, l'expert indépendant a instamment prié la communauté internationale d'"explorer tous les moyens possibles de mettre fin aux exécutions sommaires, en particulier la décapitation de personnes innocentes, les amputations, la flagellation, la fustigation, le mariage forcé de jeunes filles à des membres des milices, l'utilisation de civils comme boucliers humains, l'imposition du code vestimentaire le plus strict pour les femmes, l'interdiction des médias et la mise hors la loi de la musique et des rassemblements publics, tout cela au mépris du principe de légalité."² Les menaces et les intimidations adressées soit directement, soit sous la forme d'ordonnances, soit par voie de messages sur les téléphones cellulaires appartiennent au quotidien de beaucoup de gens et font partie de l'arsenal de mesures utilisées par les groupes armés pour asseoir leur pouvoir.

C. Droit à la liberté d'expression

23. Les médias continuent d'être visés, surtout par les groupes insurgés Al-Shabaab et Hizbul Islam. À Mogadiscio, les stations radio se sont trouvées piégées entre Hizbul Islam, qui a interdit en avril 2010 à toutes les stations radio de diffuser de la musique, et l'administration Benadir, qui a menacé de fermeture toutes les stations radio obéissant à cette interdiction. Hizbul Islam a fait une descente dans une station radio le 14 avril 2010. Al-Shabaab en a fait une également dans une autre station radio le 21 mai 2010, et les équipements ont été confisqués. Au moins trois journalistes ont été brièvement détenus durant cette période par Hizbul Islam. Huit autres ont été blessés par la détonation d'une bombe visant un immeuble de la police où Al-Shabaab tenait une conférence de presse. Des inquiétudes ont aussi été exprimées à propos de deux incidents mêlant les autorités gouvernementales et liées au conflit en cours. Un reporter et un caméraman auraient été détenus et interrogés après avoir pris des photos de leur collègue blessé dans un tir croisé le 1er juillet 2010. Le cas le plus sérieux a été le mandat d'arrêt lancé contre un journaliste somalien du *New York Times* après que le journal eut publié en juin un article portant sur le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces gouvernementales.

D. Déplacements de populations

24. Selon un rapport du HCR, la persistance du climat de violence et d'insécurité a fait que, durant les sept premiers mois de 2010, 50 065 Somaliens ont cherché refuge dans les pays voisins. Le même rapport faisait état de plus de 200 000 personnes déplacées à l'intérieur des frontières, essentiellement dans la région centre-sud de la Somalie, surtout en provenance de Mogadiscio³. Cela fait de la Somalie le pays générant le plus grand nombre de réfugiés au monde après l'Afghanistan et l'Irak. À la fin du mois de juillet 2010, on

² Voir <http://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=10269&LangID=E>.

³ Voir "UNHCR Somalia Briefing Sheet", juillet 2010.

dénombrerait 600 484 réfugiés somaliens ayant principalement trouvé refuge au Kenya, au Yémen, en Éthiopie, en Érythrée, à Djibouti, en Tanzanie et en Ouganda. A cela s'ajoutent les Somaliens déplacés à l'intérieur des frontières, au nombre d'1,4 million⁴.

25. Une autre indication de la désespérance des gens vivant dans les zones en proie à la guerre nous est donnée par la fuite du pays de dizaines de milliers de personnes qui ont entrepris, au péril de leur vie, de traverser le golfe d'Aden pour atteindre le Yémen. Un grand nombre d'entre eux y ont laissé la vie, tandis que d'autres ont subi les coups et les mauvais traitements que leur ont infligés des trafiquants sans scrupules. S'il y avait parmi eux quelques Éthiopiens, la majorité de ceux empruntant ces itinéraires étaient originaires de Somalie. L'introduction clandestine d'êtres humains n'a pas cessé d'augmenter d'année en année. De 29 500 en 2007, le nombre de personnes ayant tenté de traverser le golfe d'Aden est passé à 50 000 en 2008 – parmi lesquels plus de 1000 n'ont pas vu la fin du voyage – et à 77 802 en 2009. Depuis janvier 2010, plus de 21 000 personnes sont ainsi arrivées au Yémen.

26. La traite des êtres humains, spécialement aux fins d'exploitation sexuelle et d'asservissement dans des emplois domestiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, reste donc un motif de vive préoccupation. En mai 2010, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a publié un feuillet d'information montrant que le problème se posait à grande échelle et témoignant de la vulnérabilité, face à cette pratique, des déplacés internes, des migrants économiques et plus particulièrement des femmes et des enfants issus de familles très pauvres. En collaboration avec les autorités du Somaliland et du Puntland et avec la société civile, l'OIM a mis au point des programmes de lutte contre la traite des êtres humains.

E. Violences sexuelles et sexistes

27. Alors qu'il est habituellement peu rendu compte des violences de ce type, à en croire une base de données à caractère confidentiel compilée par des agences des Nations Unies, on dénombrerait quelque 409 cas de viol, de tentative de viol ou d'agression sexuelle, de prostitution forcée et de violence domestique durant la période de janvier à juin 2010 en Somalie. Les évaluations effectuées à ce propos ont révélé une forte prévalence de cas de violence sexuelle dans les camps de déplacés internes, les victimes étant généralement membres de clans minoritaires, privées de la protection de leur clan et fréquemment contraintes de recourir à des moyens risqués pour s'en sortir.

F. Droits de l'enfant

28. Dans la partie centre-sud de la Somalie, les conflits continuent de faire un nombre disproportionné de victimes parmi les enfants. Le recrutement d'enfants devant être postés en première ligne reste un motif de préoccupation majeure à l'heure où les médias ont mis en lumière la présence d'enfants dans les rangs des forces liées au Gouvernement, bien que le Gouvernement fédéral de transition l'ait niée. Dans leur majorité, les informations faisant état de nouveaux cas de recrutement et de formation d'enfants en attribuent la responsabilité aux éléments hostiles au Gouvernement. Le 15 juin 2010, dans une déclaration publique, le Président du Gouvernement fédéral de transition, Sheik Sharif Ahmed, a enjoint au chef de l'armée d'enquêter sur l'allégation de présence d'enfants dans les forces armées.

⁴ Ibid.

29. Le conflit sévissant en Somalie touche plus généralement les enfants se trouvant à l'intérieur ou dans la périphérie de Mogadiscio. Il a ainsi été rapporté qu'à la suite d'une explosion ayant tué une partie du personnel du Ministère des finances, le 4 juillet 2010, les forces gouvernementales ont réagi en prenant d'assaut l'école primaire et secondaire Alhilar voisine, située dans le district de Hamweyne, où elles ont arrêté 19 élèves âgés de 7 à 16 ans. Ces enfants ont ensuite été relâchés, mais l'incident a démontré l'extrême vulnérabilité des jeunes, suspectés de participer directement aux combats.

30. Les viols et autres violences sexuelles graves infligés à des enfants restent un motif d'inquiétude majeur en matière de protection. L'impunité des auteurs de ces crimes contre les enfants, et notamment de la violence sexuelle, reste chose courante dans toutes les régions de la Somalie. Et ceci en dépit de l'action que continue de mener l'ONU auprès des forces de l'ordre et de l'appareil judiciaire dans certaines régions pour faire en sorte que le système juridique formel soit saisi des cas de cette nature. Il n'existe cependant pas de preuve du fait que les parties au conflit procèdent systématiquement à des viols et autres actes de violence sexuelle contre les enfants.

G. Droit à l'alimentation, à la nutrition et à la santé

31. Selon des rapports émanant des Nations Unies, les pluies bénéfiques qui arrosent pratiquement tout le pays durant la saison des pluies d'avril-juin (*Gu*) ont amélioré la situation sur le plan de la sécurité alimentaire en Somalie, grâce à quoi le nombre de personnes confrontées à une crise humanitaire est passé de 2,65 millions à 2 millions, ce qui représente un mieux de 25 % par rapport à la saison précédente. Cependant, 2 millions de personnes en crise correspondent à 27 % de la population totale, ce qui reste très important et constitue toujours un motif de grande préoccupation. Ce chiffre, qui est tiré de l'évaluation nationale post-*Gu* du Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition (FSNAU) publiée en août 2010⁵, représente une modeste amélioration par rapport au début de l'année, où 3,2 millions de personnes, soit 43 % de la population, étaient dépendantes de l'aide humanitaire. Néanmoins, à l'échelle nationale, le nombre d'enfants gravement sous-alimentés était estimé à 230 000, dont 35 000 souffrant de malnutrition sévère, la majorité d'entre eux étant originaire du centre-sud de la Somalie.

32. Conjugués aux pluies, les mouvements forcés de personnes provoqués par le conflit ont également réduit les possibilités d'accès à une eau salubre et à des services de santé de base. C'est ainsi que, même si l'accès à la nourriture s'est amélioré pour certains, une "crise de santé publique" a persisté dans la région centre-sud de la Somalie. À titre d'exemple, de janvier à mai 2010, 25 000 cas de diarrhée aqueuse aiguë ont été recensés, touchant majoritairement des enfants.

33. L'évaluation de la FSNAU a confirmé l'augmentation du taux de malnutrition aiguë sévère, passé de 4,6 % six mois plus tôt à 7,1 % dans la région centre, laquelle a été le plus durement touchée par les effets cumulés de la sécheresse, des prix élevés des aliments et des déplacements de population. Un enfant somalien sur six à l'échelle du pays et un enfant sur cinq dans les régions sud et centre souffraient de malnutrition, alors qu'à Mogadiscio, on observait une augmentation notable du nombre d'admissions d'enfants sous-alimentés dans les centres d'alimentation.

34. On ne sait pas avec certitude si la suspension de l'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial en 2009, dans les zones sous le contrôle d'Al-Shabaab et de ses alliés à

⁵ Voir "Somalia Humanitarian Crisis Eases but 2 Million Somalis Still Need Aid" à l'adresse : <http://www.fsnau.org/in-focus/somalia-humanitarian-crisis-eases-2-million-somalis-still-need-aid>.

l'intérieur de la région centre-sud, a un effet néfaste sensible sur la situation qui y règne sur le plan alimentaire. Dans la période transitoire, les agences ont surtout mis l'accent sur les interventions à caractère alimentaire, comme les centres d'alimentation thérapeutique et complémentaire. Une aide alimentaire continue d'être distribuée à Mogadiscio, où se trouvent bon nombre des personnes les plus vulnérables, ainsi que dans certaines zones des régions centre et nord de la Somalie, soit près d'1,8 million de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire sous une forme ou sous une autre.

H. Droit à l'éducation

35. Pendant deux décennies de conflit, près de deux générations de garçons et de filles somaliens se sont vu dénier le bénéfice d'une éducation complète. Les systèmes éducatifs existants, déjà limités dans leur portée, ont grandement souffert du conflit. Néanmoins, les Somaliens sont parvenus à organiser de solides réseaux d'enseignement indépendant et privé dans de nombreuses régions du pays. Le système éducatif traditionnel – les madrasas ou écoles coraniques – comble le vide laissé par l'enseignement officiel.

I. Droit à la justice

36. L'absence de gouvernement central depuis de nombreuses années a eu pour effet d'abandonner aux milices la population somalienne en grande partie sous la coupe des autorités claniques locales. Les islamistes insurgés sont ensuite venus compléter le tableau. Cet état de fait, s'ajoutant à des systèmes inefficaces ou inopérants, a pour résultat de priver depuis longtemps la population civile de tout recours juridique efficace. Dans ces conditions, il n'existe aucun mécanisme qui puisse apporter la justice aux victimes, pas plus qu'il n'existe de dispositif par lequel les auteurs de crimes seraient amenés à en rendre compte. Ceci explique la prévalence d'une culture de l'impunité et l'effondrement de tout système de valeurs respectant l'état de droit et les droits de l'homme. Cette question de l'impunité est au centre du conflit qui continue de sévir en Somalie. Il s'agit probablement de l'un des aspects les plus négligés du conflit somalien.

III. Les droits de l'homme au Somaliland

37. Le voyage qu'a effectué l'expert indépendant à Hargeisa, au Somaliland, a été de très courte durée en raison, essentiellement, des possibilités limitées en termes de vols. En dépit de ce bref séjour, cependant, il est heureux d'avoir été reçu par le nouveau président du Somaliland, Mohamed Mahmud Silanyo, qui avait pris ses fonctions deux jours plus tôt seulement. Cette investiture est porteuse d'espoir non seulement pour le Somaliland, mais aussi pour la Somalie dans son ensemble.

38. L'expert indépendant a notamment fait part au Président Silanyo des espoirs importants que nourrit la communauté internationale de voir le Somaliland donner l'exemple d'une bonne gouvernance dans la région, s'appuyant sur les principes qui régissent les droits de l'homme et le respect de la personne humaine. Il a salué la décision du Président de démanteler les comités régionaux de sécurité, très critiqués, qui avaient servi d'instruments arbitraires aux mains de l'exécutif au mépris du principe de légalité. Il a ajouté que le Président aurait l'opportunité de revoir la Loi sur la Commission des droits de l'homme du Somaliland, que le gouvernement précédent avait adoptée, afin de la mettre pleinement en accord avec les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris).

39. Le Président a dit qu'il était conscient des nombreux défis que son administration devait relever. Il avait hérité d'une situation très difficile sur les plans économique et sécuritaire. Des groupes extrémistes étaient à l'œuvre au Somaliland, ce qui était un motif de grande préoccupation pour son gouvernement et son peuple. Il a évoqué l'attentat suicide récent perpétré par Al-Shabaab à Kampala, qui devait être une leçon pour toute la région.

40. Le Président a rappelé que, dans sa première déclaration publique, il avait pris l'engagement de dissoudre les comités régionaux de sécurité de sorte que les tribunaux puissent exercer pleinement leurs compétences. Il s'est engagé à renforcer l'état de droit et à œuvrer davantage au respect des droits de l'homme. Il a promis de revoir les violations des droits de l'homme commises sous le régime précédent et de relâcher immédiatement les innocents et les personnes détenues illégalement sans avoir été jugées.

41. L'expert indépendant a eu le sentiment que l'investiture du Président Silanyo à la plus haute fonction du Somaliland avait ouvert de nouvelles opportunités pour la Somalie et la région dans son ensemble. La communauté internationale devrait tirer tout le parti possible de cette situation et s'assurer que toute l'aide nécessaire soit fournie au nouveau gouvernement afin qu'il puisse remplir ses engagements dans le domaine des droits de l'homme. L'importance que revêtait la réussite du Somaliland pour l'avenir de la Somalie tout entière ne pouvait être exagérée.

42. Durant son séjour à Hargeisa, l'expert indépendant a également eu des réunions utiles avec des agences des Nations Unies, des représentants d'ONG et d'organisations de la société civile, parmi lesquelles le Centre de recherche et de développement de Mogadiscio, ainsi qu'avec le Président du Comité parlementaire pour les droits de l'homme et la justice. Tous partageaient un sentiment d'optimisme lié aux élections récentes et au changement de gouvernement.

IV. Les droits de l'homme au Puntland

43. La visite de l'expert indépendant au Puntland a été là encore de courte durée. En raison de l'attaque récemment lancée par le groupe armé Atom contre les forces du Puntland autour de la ville de Bossaso, il n'a pu aller qu'à Garowe et a dû renoncer à se rendre à Bossaso, où se trouve la plus grande concentration de déplacés internes. Comme à l'habitude, la réunion qu'il a eue avec Abdirahman Farole, Président de l'État du Puntland, a été particulièrement chaleureuse et cordiale. Comme cela avait déjà été le cas antérieurement, le Président avait demandé qu'un certain nombre de ministres d'État et de hauts fonctionnaires soient présents.

44. L'expert indépendant a complimenté le Président Farole sur les accomplissements de son gouvernement depuis leur dernière réunion deux ans auparavant. Il a notamment cité le paiement des salaires des fonctionnaires, l'actualisation des programmes d'enseignement et leur harmonisation avec les normes de l'Unesco, les améliorations apportées sur le plan de la fourniture de services de santé, la mise en place d'une commission électorale indépendante, l'adoption d'une nouvelle constitution par le parlement du Puntland devant être soumise au peuple par référendum, ainsi que les efforts qui continuaient d'être déployés pour lutter contre la piraterie.

45. L'expert indépendant a ensuite évoqué l'inquiétude suscitée par l'expulsion récente, par les autorités du Puntland, de quelque 900 personnes déplacées internes de Bossaso vers les régions du Sud. Cela, lui a-t-il dit, bousculait la longue tradition d'hospitalité du Puntland à l'égard des déplacés internes et ne s'accordait pas avec ses responsabilités en vertu du droit international. Cela étant, il a aussi pris acte du fait que le Puntland accueillait toujours sur son territoire le nombre le plus élevé de déplacés internes somaliens. En réponse, le Président Farole a souligné que l'infiltration d'éléments d'Al-Shabaab au

Puntland avait changé la donne, surtout au sein de la population de déplacés internes. Il a mis en avant que son gouvernement consacrait la majeure partie de ses ressources financières aux besoins de sécurité et ne pouvait se permettre de prendre aucun risque. Pour preuve de la réalité des menaces pesant sur la sécurité du Puntland, il a évoqué les attaques récentes à Galgala, dans le nord, perpétrées par un groupe d'insurgés liés à Al-Shabaab. Il a dit que trois parlementaires du Puntland avaient été tués par ce groupe, lequel prêtait également main-forte aux pirates et était impliqué dans la traite des êtres humains et la contrebande d'armes en direction du Yémen.

46. S'agissant de l'expulsion de 900 déplacés internes vers le sud, le Président a souligné qu'elle n'avait concerné que de jeunes hommes. Il a indiqué que son gouvernement avait découvert après enquête qu'un grand nombre de ces jeunes déplacés internes avaient été enlevés, avaient subi un lavage de cerveau et été formés par Al-Shabaab avant d'être envoyés au Puntland avec des missions spécifiques. Il a fait observer qu'il était de la responsabilité de son gouvernement de s'assurer que les déplacés internes ne portent pas préjudice au peuple. Il a en outre souligné qu'à la suite de ces expulsions, son administration avait été en liaison avec les agences des Nations Unies pour s'assurer que les besoins humanitaires et les droits de l'homme des déplacés internes au Puntland étaient respectés.

47. À propos de la piraterie, le Président Farole a fait observer qu'à la suite des efforts déployés par son administration, les activités des pirates avaient décliné de 70 % et que la majorité d'entre eux s'étaient déplacés du Puntland vers la région centre, la région au nord de Mogadiscio et celle de Kismayo. Quatre cents pirates se trouvaient actuellement dans des prisons du Puntland, parmi lesquels des personnes figurant sur les listes des services de renseignement des États-Unis. La capacité d'absorption des prisons s'en trouvait ainsi dépassée. On pouvait se féliciter des efforts faits par les aînés au sein des clans pour inciter les jeunes à tourner le dos à la piraterie. Le Président s'est dit attristé de savoir qu'en dépit des efforts de son administration, l'Organisation maritime internationale avait qualifié le Puntland dans un rapport d'État criminel et de foyer de pirates.

48. Le Président Farole a redit son mécontentement du fait que le Puntland ne soit pas pleinement associé au processus de paix de Djibouti. Il a toutefois ajouté qu'il avait écrit au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie pour saluer sa nomination et lui faire part de son souhait de le rencontrer et de travailler avec lui. Il s'est félicité de la décision prise par le Bureau politique de l'ONU pour la Somalie d'ouvrir des bureaux permanents au Puntland.

49. Lors des réunions qu'il a eues avec des agences des Nations Unies à Garowe, l'expert indépendant a été informé des mesures prises par l'ONU pour faire face à la situation des déplacés internes et des réfugiés au Puntland, en vue notamment d'atténuer les tensions entre ceux-ci et la population locale et le Gouvernement du Puntland. L'expert indépendant a été particulièrement impressionné par le travail utile accompli par le Programme pour l'État de droit et la sécurité du PNUD et aussi par celui du HCR visant à tirer parti des interventions existantes du PNUD, notamment dans le domaine du soutien apporté à l'administration de la police locale dans ses efforts de renforcement de ses capacités et de ses structures pour faire face à la situation sur le terrain. L'expert indépendant considère que ces mesures sont de nature à promouvoir un meilleur esprit de coopération entre les Nations Unies et les autorités du Puntland. Il croit aussi que les relations peuvent s'améliorer si l'on répond comme il convient à certains des besoins d'assistance de base du Puntland, lequel est véritablement confronté à une grave menace pour la sécurité sur son territoire et ne dispose pas de ressources en suffisance pour y faire face. Il espère sincèrement que cette coopération conduira à l'adoption et à la mise en œuvre d'une politique nationale à l'égard des déplacés internes, politique que le Gouvernement du Puntland est sur le point d'élaborer avec l'appui des Nations Unies.

50. À l'issue de sa réunion avec le Gouvernement, l'expert indépendant a visité des camps de déplacés internes à Garowe, ainsi que le nouveau site où ils doivent être transférés. Il forme le vœu que ce dernier sera mieux équipé pour accueillir des personnes déplacées. Il tient d'ailleurs à faire part de la grande tristesse qu'il a ressentie après avoir constaté le dénuement extrême de ces personnes là où elles sont actuellement installées à Garowe. Il a fait savoir à l'ONU que, s'il pouvait comprendre qu'elle ait été prompte à s'émouvoir de l'expulsion des déplacés internes précédemment évoquée, il ne comprenait pas son apparent désintérêt pour les conditions de vie désastreuses de l'ensemble des personnes déplacées.

V. Réflexion sur les événements récents

51. C'est un sombre tableau que celui des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire en Somalie. Depuis le dernier rapport de l'expert indépendant au Conseil des droits de l'homme, la situation s'est encore détériorée. Avec le mois du ramadan, les combats entre les factions belligérantes se sont intensifiés, ce qui a occasionné davantage de victimes et causé des déplacements massifs. Al-Shabaab et ses alliés ont semble-t-il renforcé leur domination sur les populations qu'ils contrôlent, imposant des lois sévères et une justice draconienne. Les souffrances des Somaliens restent immenses.

52. En dépit de cette sinistre réalité, il semble y avoir un maigre espoir. Le sombre tunnel que traverse en ce moment le pays laisse poindre une faible lueur. Le Gouvernement fédéral de transition a survécu malgré les sévères attaques lancées par les insurgés. Ses forces armées, avec l'aide des troupes de l'AMISOM, ont réussi à tenir et à défendre la zone de Mogadiscio se trouvant sous le contrôle du Gouvernement. Les craintes précédemment exprimées de le voir s'effondrer sous la pression ne se sont donc pas vérifiées.

53. N'ayant pas pu se rendre dans les zones contrôlées par les militants, l'expert indépendant n'avait aucun moyen de savoir ce que la population là-bas pensait d'eux. Il s'est toutefois entretenu avec des personnes ayant récemment fui ces zones, parmi lesquelles des combattants d'Al-Shabaab ayant fait défection et cherché refuge à l'étranger, qui ont unanimement affirmé qu'Al-Shabaab ne trouvait que très peu voire pas du tout de soutien auprès de la population en général et qu'il régnait par la terreur. Ceux qui se ralliaient à eux y étaient forcés pour la plupart ou attirés par l'argent. En fait, la population dans son ensemble était fortement opposée aux lois très dures qui lui étaient imposées. Elle continuait d'espérer en dépit de tout que le Gouvernement fédéral de transition, malgré ses lacunes, se profile en fin de compte comme un gouvernement fédéral viable pour la Somalie.

54. Si ce qui précède est bien le reflet de la réalité, cela devrait inciter davantage les Nations Unies et la communauté internationale à continuer de soutenir le Gouvernement fédéral de transition et à se montrer plus déterminées dans l'aide qu'elles lui apportent, afin qu'il se mue progressivement en gouvernement efficace, capable non seulement de tenir Mogadiscio, fût-ce avec l'aide de l'AMISOM, mais aussi d'élargir progressivement son emprise moyennant une combinaison de stratégie militaire et politique.

55. Avec une telle stratégie, le Gouvernement fédéral de transition reculerait progressivement les limites dans lesquelles il opère actuellement grâce à la reconquête des territoires tenus par les insurgés à l'aide de moyens politiques et/ou militaires, et assoirait sur eux son emprise. Cela se ferait d'autant plus aisément si le Gouvernement fédéral de transition se forgeait une image positive dans l'opinion par son travail, son dévouement et son honnêteté. Une telle image faciliterait son acceptation par la population des territoires repris aux insurgés. Pour cela, cependant, il aurait besoin du soutien de la communauté internationale.

56. En mars 2010, lorsque l'expert indépendant a présenté son rapport au Conseil, il ne nourrissait pas les mêmes espoirs. Cette fois, pour les raisons évoquées ci-après, il juge les perspectives plus prometteuses. Il considère toutefois que cela ne fonctionnera que si la communauté internationale est prête à soutenir le processus sur le moyen et sur le long terme, en gardant à l'esprit qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire durable à court terme pour la Somalie.

57. L'objectif d'une amélioration à moyen ou à long terme repose sur la constatation que près de 20 années de guerres intestines ont fait de tels dégâts en Somalie – à ses fondements, ses institutions, ses structures sociales, ses valeurs et ses normes sociales, et à l'État lui-même – qu'il serait irréaliste d'espérer réparer ces dégâts à brève échéance. Cela passera nécessairement par un processus long et patient de reconstruction des éléments fondamentaux que requiert l'édification d'un État, les plus importants de ces éléments étant la confiance et la cohésion sociale, auxquelles le conflit a été extrêmement préjudiciable.

58. Dans le contexte actuel de carnage persistant et massif, il y a deux raisons qui peuvent expliquer cet optimisme. Premièrement, il semble que les efforts déployés par Al-Shabaab pour gagner du terrain et chasser de Mogadiscio le Gouvernement fédéral de transition aient échoué. Il n'a pas fait de conquête territoriale significative au cours des six derniers mois et, dans certains endroits, il se dit même qu'il s'est enlisé dans ses heurts avec d'autres groupes islamistes. Sa politique répressive à l'égard des populations se trouvant sous son contrôle indique peut-être qu'il ne se sent pas à l'aise à leur contact. Et le fait qu'Al-Shabaab n'ait pas trouvé de volontaires parmi les Somaliens et se soit vu forcé de recruter des mercenaires kényans pour accomplir son forfait à Kampala peut être interprété comme une marque de son impuissance à gagner suffisamment l'adhésion des populations locales pour accomplir sa mission. En fait, il semble que la plupart des auteurs d'attentats suicides par bombe aient été recrutés à l'étranger.

59. Deuxièmement, selon des sources internes aux Nations Unies, des développements importants s'opèrent à Mogadiscio qui renforceront probablement le crédit du Gouvernement fédéral de transition et la confiance que place en lui la population, à savoir : le soutien que reçoivent les forces somaliennes de sécurité leur fait gagner en force et en efficacité; des engagements fermes sont pris pour rehausser quantitativement et qualitativement les troupes de l'AMISOM, les mettant par là davantage en mesure de protéger le Gouvernement et les infrastructures à Mogadiscio; d'importantes mesures sont prises pour accroître les capacités des fonctionnaires somaliens, de la police, des membres des services pénitentiaires et de l'appareil judiciaire; et enfin, des dispositions sont prises pour que les fonctionnaires reçoivent leur salaire. Des progrès significatifs ont en outre été accomplis dans l'élaboration d'un projet de constitution fédérale pour la Somalie, qui sera prochainement soumis au peuple. Pour autant qu'elles soient soigneusement exploitées, toutes ces étapes devraient contribuer à nourrir la confiance de la population pour le Gouvernement fédéral de transition.

60. L'expert indépendant a été instruit des développements susmentionnés par les personnes participant directement à ces processus. En ce qui a trait au secteur de la sécurité, les développements portent notamment sur le renforcement des effectifs des forces somaliennes de sécurité, qui devront sans doute continuer d'augmenter lorsque les effectifs actuellement en formation auront été incorporés dans l'armée. L'expert indépendant a reçu l'assurance, durant sa visite au siège de la Mission de formation de l'Union européenne (EUTM) à Kampala, que les nouvelles recrues recevaient une formation professionnelle dispensée par des formateurs spécialisés, notamment dans les domaines des droits de l'homme et du droit humanitaire. Il s'est senti particulièrement encouragé d'apprendre que des dispositions étaient prises pour mettre sur pied une structure de commandement propre aux forces somaliennes de sécurité, et que les soldats – avec ou sans ancienneté – seraient logés correctement et disposeraient d'autres éléments de confort, et qu'ils seraient assurés

de percevoir un vrai salaire. Cela marquerait une vraie rupture avec le passé, lorsque les soldats n'avaient pas de baraquements et ne percevaient pas régulièrement leur solde, ce qui avait pour effet un relâchement de la discipline, des abus de pouvoir, voire des défections dans de nombreux cas. À présent, on pouvait escompter qu'ils soient davantage conscients de leurs responsabilités professionnelles et de leur obligation de respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire.

61. L'expert indépendant a également reçu des Nations Unies l'information que les choses avaient bien avancé en ce qui concernait l'apport d'une formation appropriée à la police et les mesures destinées à assurer le bien-être de ses membres par la mise à disposition de locaux adaptés et la garantie d'un salaire. Des dispositions commencent déjà à être prises dans ce sens. On peut espérer que cela rendra les forces de police efficaces, professionnelles et responsables. Si elles se montrent en mesure d'assurer la sécurité et la protection des habitants et des biens en Somalie, la réputation du Gouvernement fédéral de transition en sortira fortement grandie. Les effectifs de police, que l'on prévoit devoir atteindre le chiffre de 10 000, ainsi formés à l'application de normes acceptables sur les plans de l'état de droit et des droits de l'homme, feront alors une énorme différence. Les mêmes besoins existent quant à la formation des membres des services pénitentiaires. Et des progrès importants ont également été réalisés dans le domaine judiciaire. Mises bout à bout, toutes ces mesures devraient se refléter positivement sur la confiance qu'inspire le Gouvernement à la population.

62. Quant à la rédaction de la Constitution fédérale, des progrès significatifs semblent avoir été faits dans la mesure où la Commission constitutionnelle fédérale indépendante, appuyée par le PNUD, aurait remis un avant-projet au Ministre des affaires constitutionnelles du Gouvernement fédéral de transition au début d'août 2010. On aurait ainsi planté un jalon important dans la voie du redressement si ce projet était largement partagé avec les Somaliens et si leurs vues étaient prises en considération avant la soumission de la version finale au vote par référendum.

63. Si l'optimisme qui perce sous ce qui précède n'était que partiellement justifié, ce serait déjà un progrès significatif. Sachant que la Somalie n'est pas au premier plan de l'actualité et que la mobilisation internationale en faveur de ce pays peut au mieux être qualifiée de tiède, les avancées dont il est ici rendu compte n'en ont que plus d'intérêt. À cela s'ajoute le fait que la Somalie reste l'un des endroits les plus dangereux au monde pour qui doit y travailler. Par conséquent, le personnel des Nations Unies et celui de nombreuses ONG locales et internationales qui bravent les difficultés du terrain méritent tout spécialement nos louanges.

64. Comme l'expert indépendant l'a déjà dit dans des rapports antérieurs, la résolution du conflit somalien dépend en définitive d'une participation significative de tous les citoyens de ce pays au processus de réconciliation et d'édification de la nation. Il faut trouver le moyen de faciliter cette participation. À cet égard, l'expert indépendant s'est réjoui des efforts déployés par des ONG telles qu'InterPeace, visant à faire participer l'ensemble de la population somalienne à des débats sur les questions qui la concernent et à solliciter ses vues par le biais d'un processus de recherche participative. Il faut espérer que davantage d'efforts de ce type recevront l'appui de la communauté internationale.

VI. Recommandations

Pour les parties au conflit

65. **Les parties au conflit somalien doivent reconnaître que leurs objectifs ne peuvent pas être atteints par des actions militaires. Même s'ils remportent des**

victoires sur les champs de bataille, celles-ci ne dureront pas sans le soutien du peuple. Il appartient au Gouvernement fédéral de transition, aux insurgés, aux seigneurs de la guerre et à toute autre partie concernée de négocier un règlement politique. Les insurgés en particulier doivent garder à l'esprit que, contrairement à l'image qu'ils tentent de donner du Gouvernement, les citoyens somaliens ne le considèrent pas comme un agent de l'Ouest ni comme des infidèles qui doivent être écartés et remplacés par un régime islamique. Le peuple sait qu'il n'y a pas si longtemps, des membres de l'actuel Gouvernement fédéral de transition étaient eux-mêmes connus pour leur appartenance aux forces islamiques, combattant pour écarter l'ancien gouvernement fédéral de transition et ses alliés. Tout comme eux, ils sont favorables à la charia, dont ils veulent faire le fondement du cadre législatif du pays. Par conséquent, ce n'est pas l'islam qui peut être la solution à la crise somalienne.

66. La protection des civils devrait être la préoccupation constante de toutes les parties concernées, et en particulier du Gouvernement fédéral de transition, qui devrait surtout axer son action dans le domaine des droits de l'homme sur la lutte contre l'impunité. Le Gouvernement devrait coopérer avec les Nations Unies pour consigner toutes les violations en cours des droits de l'homme et du droit international humanitaire et recueillir les éléments s'y rapportant. Il devrait mettre au point un solide mécanisme de responsabilisation à l'intention des forces de sécurité. Toutes les parties devraient en outre veiller à ce qu'en aucune façon des enfants ne soient recrutés et utilisés dans les conflits armés. À ce propos, l'expert indépendant se félicite du dialogue qui s'est engagé entre le Gouvernement fédéral de transition et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Pour le Gouvernement fédéral de transition

67. Le Gouvernement fédéral de transition doit garder à l'esprit que la lourde tâche lui incombe de guider la Somalie dans le processus de transition que prévoit la Charte fédérale de transition. Il doit démontrer par ses actions et ses déclarations qu'il est capable de conduire la nation vers les buts qu'elle s'est fixés. Il doit se donner un dessein clair et faire savoir au peuple que son ambition est d'être le gouvernement du peuple pour le peuple, et en fin de compte un gouvernement agissant selon la volonté du peuple.

68. Le Gouvernement fédéral de transition ne doit pas prendre prétexte des problèmes de sécurité pour justifier son inaction dans les domaines où il est en mesure d'agir. Le peuple est conscient des contraintes liées à la sécurité mais il ne comprend pas pourquoi le Gouvernement ne donne pas au moins des signes de sa volonté sincère d'agir. Il veut être témoin du fait que tout est mis en œuvre pour éradiquer la corruption, fournir des services sociaux de base, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, du droit et de l'ordre, accroître les recettes publiques, s'éloigner dès que possible du système actuel de dépendance totale à l'égard de l'aide extérieure, développer un cadre de fonctionnaires professionnels, etc. Plus important encore, le peuple veut être témoin de la détermination du Gouvernement à imposer l'état de droit et à opter pour une bonne gouvernance.

69. Si la sécurité doit en effet rester au centre des préoccupations du Gouvernement fédéral de transition, gagner la guerre contre les insurgés exigera du Gouvernement qu'il conquière d'abord les esprits et les cœurs. Pour cela, le Gouvernement devra démontrer non seulement qu'il se soucie du peuple, mais aussi qu'il a la volonté politique de gagner la guerre avec l'adhésion du peuple et qu'à tout moment, avant, pendant et après la guerre, il montre le visage d'un gouvernement dans lequel le peuple puisse se reconnaître. Comme cela a été dit lors d'une réunion

récente de la diaspora somalienne, "le Gouvernement doit tendre à défaire ses opposants sur le front politique avant de les défaire sur le front militaire. Il doit conquérir le peuple somalien dans les esprits et dans les cœurs"⁶.

70. Le Gouvernement fédéral de transition doit être sans relâche en quête des moyens qui lui permettront de devenir le gouvernement du peuple et non celui de groupes ou de clans particuliers. À cette fin, les choses à faire et à ne pas faire, telles que la diaspora somalienne en a dressé la liste à l'occasion d'une réunion récente sont : constituer une équipe gouvernementale minimale et efficace, lutter contre la corruption et se montrer transparent et responsable, faire preuve de volonté politique, éviter le clientélisme politique, aider à reconstruire les valeurs et les normes sociétales, se débarrasser des systèmes, des procédés et pratiques de gestion faibles ou absents, éviter d'avoir recours à mauvais escient aux pouvoirs discrétionnaires, faire montre d'intégrité professionnelle, fuir le tribalisme, le favoritisme, le népotisme et le copinage, ne pas se montrer cupide et instaurer l'état de droit. Ce n'est pas une mince affaire, mais avec le temps, c'est réalisable.

71. Le Gouvernement fédéral de transition doit reconnaître que l'important taux de chômage chez les jeunes Somaliens conduit un grand nombre de jeunes hommes à se tourner vers les groupes radicaux en quête d'aide et de travail. Par conséquent, l'une des priorités majeures devrait être la création d'emplois pour les jeunes. Aujourd'hui, les milices d'Al-Shabaab sont la principale filière de recrutement des jeunes sans travail dans le pays, si ce n'est la seule.

72. Le Gouvernement fédéral de transition devrait élargir son dialogue politique à ce que l'on pourrait appeler les "trouble-fêtes". Plus particulièrement, il devrait accorder davantage d'attention à l'intensification des processus et des organisations qui œuvrent au renforcement de la paix à l'échelle locale. Les organisations qui opèrent à la base devraient disposer d'une plate-forme sur la base de quoi orienter leurs efforts d'édification de l'État. C'est par elles que s'effectue le travail sur le terrain, et elles sont directement et quotidiennement en contact avec la population.

73. Le Gouvernement fédéral de transition devrait davantage prêter attention à forger des alliances avec le Somaliland et le Puntland. Non seulement ceux-ci peuvent jouer un rôle significatif pour ce qui est d'amener la paix dans la région centre-sud, mais ils en sont aussi très désireux. Le nouveau Président du Somaliland a promis son entier soutien au processus de paix en Somalie, et le Président du Puntland a manifesté sa volonté de collaborer avec le Gouvernement fédéral de transition sur la base de l'accord récemment signé entre le Premier ministre de ce gouvernement et lui.

74. Avec l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement fédéral de transition devrait renforcer les moyens du Ministère de l'information, de telle façon qu'il puisse tenir les Somaliens correctement informés des questions qui les concernent. Dans la guerre contre les insurgés, il faut voir dans le peuple un allié.

Pour les Nations Unies

75. De toutes les crises humanitaires causées par l'homme auxquelles les Nations Unies sont aujourd'hui confrontées, la crise somalienne est peut-être celle qui pose les plus grands défis. Et peut-être aussi celle qui offre les plus grandes opportunités

⁶ Information tirée de la neuvième Conférence de la Corne de l'Afrique : Focus on Somalia – The Role of Democratic Governance vs. Sectarian Politics in Somalia, qui s'est tenue à Lund, en Suède, du 4 au 6 juin 2010.

créatives. Si la Somalie est aujourd'hui l'État le plus "défaillant" dans le monde, les Nations Unies ont l'opportunité unique d'en guider la renaissance. Cette opportunité n'existe pas en ce qui concerne l'Afghanistan, l'Irak ou d'autres pays en crise où d'autres acteurs importants sont présents. Les Nations Unies ont donc une responsabilité spéciale envers la Somalie.

76. Les Nations Unies devraient être à la pointe des efforts déployés pour appeler et retenir l'attention de la communauté internationale sur le sort dramatique du peuple somalien jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante ait été trouvée. Le fait qu'aucune grande puissance ne s'intéresse à la Somalie aujourd'hui ne doit pas suffire à nous la faire perdre de vue. Au travers de ses efforts et de ses activités, les Nations Unies ne devraient jamais manquer l'occasion de souligner le danger de contagion que fait peser le conflit somalien sur la région. Ce faisant, elles doivent aussi souligner les développements positifs qu'entraîne la stratégie militaire/de sécurité/de lutte contre les terroristes et les insurgés qu'elles tentent de mettre en place en Somalie. Elles doivent poursuivre leurs efforts pour s'assurer que les moyens appropriés sont en place, notamment sur les plans militaire et sécuritaire, pour entraîner durablement des progrès positifs jusqu'à la fin du processus de transition en août 2011 et au-delà, jusqu'à ce que la Somalie cesse d'être un État défaillant pour apparaître comme un État en voie de renaissance.

77. Les Nations Unies doivent veiller à davantage d'intégration et de cohérence entre toutes les agences œuvrant pour la Somalie et s'assurer que toutes leurs activités soient spécifiquement axées sur la protection et la promotion des droits de l'homme et du droit humanitaire. À cet égard, le Groupe des droits de l'homme lié au Bureau des Nations Unies pour la Somalie devrait être renforcé et mis à niveau, de telle sorte qu'il puisse jouer son rôle de centre nerveux pour l'ensemble des activités déployées par l'ONU dans ce domaine. Malheureusement, il n'a pas été en mesure de jouer efficacement ce rôle à ce jour, en raison semble-t-il de la lourdeur des procédures de recrutement des Nations Unies, ce qui explique que pendant les deux dernières années, il n'a pu fonctionner que sur la base de mesures palliatives. Il faut que cela change, et, si nécessaire, une dispense spéciale devrait être accordée pour la Somalie. Tout comme la sécurité, les droits de l'homme et le respect du droit humanitaire doivent recevoir le niveau maximal d'attention de la part des Nations Unies en Somalie. Pour donner davantage de visibilité aux préoccupations dans le domaine des droits de l'homme, une stratégie soutenue devrait être adoptée pour faire en sorte qu'il soit rendu compte des problèmes qui se posent en la matière.

78. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme devrait offrir son aide au Gouvernement fédéral de transition dans l'élaboration de son rapport au titre de l'examen périodique universel, attendu en 2011. Bien que le Haut-Commissariat n'ait guère été en mesure de faire progresser les capacités techniques du Gouvernement fédéral de transition dans le domaine des droits de l'homme en raison des réalités sur le terrain, ce rapport pourrait servir de base à un travail d'identification des besoins du Gouvernement dans ce domaine.

79. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau des Nations Unies pour la Somalie doivent veiller à ce que soient systématiquement consignées les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire ayant lieu en Somalie, de sorte que les auteurs de ces violations soient identifiés. À cette fin, le personnel des agences devrait se rendre régulièrement dans les camps de déplacés internes en Somalie et dans les camps de réfugiés des pays voisins. Il s'agit de mettre au point un mécanisme permettant de consigner systématiquement les violations des droits de l'homme, de formuler des recommandations dans un souci de responsabilisation et d'en assurer le suivi. Les personnes déplacées à l'intérieur des

frontières et les réfugiés récemment arrivés dans les pays voisins sont une source d'information importante sur la situation qui règne en Somalie. La mise en place d'un tel mécanisme enverrait un message fort à ceux qui violent les droits de l'homme et le droit humanitaire en Somalie, à savoir que des personnes sont témoins de leurs agissements et qu'ils seront un jour amenés à en rendre compte.

80. Le Secrétaire général pourra envisager la création d'une commission internationale indépendante d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, ou d'un mécanisme similaire chargé d'enquêter sur l'ensemble des violations commises durant le conflit somalien, y compris dans le passé, et de recommander pour l'avenir des pistes en matière de responsabilisation.

81. Les Nations Unies doivent être le fer de lance de l'appui technique devant permettre à l'AMISOM d'accroître ses efforts de protection des civils, notamment par l'apport d'un équipement approprié à ses forces afin de réduire au minimum le risque de faire des victimes civiles. Pour le succès de sa mission, il est impératif que l'AMISOM soit perçue par la population locale comme une force amie, chose qui, malheureusement, n'a pas toujours été le cas. En consultation avec l'AMISOM, il conviendrait de mettre au point une procédure pour répondre aux allégations d'interventions qu'elle aurait effectuées sans discrimination et de façon disproportionnée.

82. Une réflexion s'impose pour trouver de nouveaux moyens d'assurer l'accès des populations vivant dans les zones concernées par le conflit à des services médicaux et de santé. Il est réconfortant d'apprendre que l'ONU a réussi à assister des hôpitaux pour qu'ils assurent des services d'urgence dans sept régions du centre-sud de la Somalie et que près de 800 agents de santé ont été formés dans différentes disciplines. Mais ces efforts ne suffisent pas. Il faudrait une coordination spéciale entre toutes les agences des Nations Unies œuvrant dans ce domaine, ainsi qu'avec l'AMISOM, qui apporte des services médicaux aux populations auxquelles elle peut accéder.

83. Une coordination similaire s'impose également dans le domaine de l'éducation, qui a énormément souffert du conflit au cours des deux dernières décennies. Il faut se réjouir des rapports des Nations Unies selon lesquels, depuis le début de l'année, l'accès à une éducation en situation d'urgence s'est amélioré avec la construction de salles de classe, la remise en état de locaux d'enseignement, l'installation de tentes destinées à une activité d'enseignement et la formation d'enseignants. Cela ne concerne toutefois que les zones qui sont à portée d'intervention de la communauté internationale. Mais qu'en est-il de celles qui sont sous le contrôle des militants ? Il faut trouver des moyens nouveaux de promouvoir l'éducation dans ces zones en prenant des arrangements avec les autorités locales et la population. À cet égard, de bonnes relations avec les organisations de la société civile et les ONG somaliennes sont essentielles.

84. Il appartient aux Nations Unies d'explorer toutes les possibilités de développer et de maintenir le dialogue avec toutes les parties sur le terrain afin d'améliorer l'accès humanitaire aux zones et aux populations vulnérables. Là où elles ne sont pas en mesure d'opérer, des arrangements devraient être pris au niveau local.

85. L'accent doit être mis spécifiquement et systématiquement sur des moyens d'existence durables. La création d'emplois pour les jeunes mérite une attention spéciale, sachant que l'une des manières de combattre le terrorisme est de faire en sorte que les organisations terroristes ne puissent pas recruter. L'absence de moyens d'existence et de sources de revenus de substitution pousse de nombreux jeunes à rejoindre les insurgés.

86. Il est impératif que les bureaux des Nations Unies en charge de la Somalie, actuellement basés à Nairobi, puissent s'installer le plus rapidement possible dans des zones sûres de la Somalie. L'ONU et son personnel doivent en effet se trouver là où se trouvent les victimes. Il existe un grand nombre d'employés relativement jeunes de l'ONU qui bravent depuis longtemps les difficultés de la situation sur le terrain et qui font un travail remarquable. Il n'y a pas de raison que des fonctionnaires de plus haut rang ne puissent eux aussi opérer sur place.

87. Il est réjouissant de noter que l'ONU elle-même suggère à présent d'établir une "présence légère" à Mogadiscio d'ici à la fin de 2010. Une telle présence donnerait un coup de pouce aux efforts que déploient l'ONU et le Gouvernement fédéral de transition, auxquels il vient d'être fait allusion. Toutefois, si la situation à Mogadiscio reste précaire pour une longue période encore, d'autres dispositions devront être envisagées pour opérer depuis un autre lieu à l'intérieur de la Somalie.

88. L'annonce faite par le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie de son intention de déplacer au Puntland et au Somaliland, d'ici à octobre 2010, les bureaux des Nations Unies qui sont actuellement basés à Nairobi, est spécialement bienvenue. Si cet objectif se révèle difficile à atteindre complètement pour la date fixée, il faudrait en tout cas que le processus soit engagé pour de bon. Pour la population somalienne aux prises avec de graves difficultés, ce serait d'un énorme secours sur le plan psychologique.

89. À la suite des attaques suicides récentes de Kampala, la situation des réfugiés somaliens en Ouganda est devenue plus précaire. Le HCR en Ouganda doit prêter une attention spéciale à la réalité particulièrement difficile qui est aujourd'hui celle des réfugiés somaliens en Ouganda. Le HCR et le HCDH devraient réfléchir à un mécanisme de coopération permettant de faire face aux problèmes de droits de l'homme que rencontrent les réfugiés et autres personnes se trouvant dans une situation similaire, qu'ils soient en Ouganda ou ailleurs. À cet égard, la protection des défenseurs des droits de l'homme qui ont été forcés de fuir le pays mérite une attention particulière.

90. Les Nations Unies doivent prendre particulièrement soin d'associer les Présidents du Somaliland et du Puntland au processus de paix en Somalie. À ce propos, l'engagement pris par le nouveau Représentant spécial est tout à fait rassurant. Une attention particulière doit également être accordée aux préoccupations de ces deux États en matière de sécurité. Un Somaliland et un Puntland forts, stables et prospères constitueront des signes d'espoir pour le reste de la Somalie.

Pour l'AMISOM

91. Tout en reconnaissant que les troupes de l'AMISOM servent dans des conditions extrêmement difficiles en Somalie, surtout lorsque que ses opposants ne respectent pas les principes de base du droit humanitaire, l'expert indépendant souligne que la Mission doit néanmoins faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ses troupes respectent pleinement lesdits principes et veille soigneusement à éviter les victimes civiles. À cet effet, il serait bon qu'elle fournisse à ses troupes des équipements appropriés, propres à réduire au minimum les risques de victimes civiles.

92. Il conviendrait que l'Union africaine et l'AMISOM mettent sur pied un mécanisme capable d'enquêter promptement et de manière indépendante et impartiale sur chaque allégation de violation du droit international humanitaire par le personnel de l'AMISOM, y compris les allégations d'attaque sans discrimination ou disproportionnée, telles que les tirs de mortier ou les bombardements dans des zones

densément peuplées. Un tel mécanisme devrait assurer la confidentialité et la sécurité des plaignants et des témoins, rendre publiques ses conclusions et recommander des mesures disciplinaires et l'engagement de procédures pénales à l'encontre de tout militaire reconnu coupable de violation.

93. Il serait bon que l'Union africaine et l'AMISOM définissent leur propre doctrine militaire et leur conception des opérations à mener dans des situations telles que celle de Mogadiscio en consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des Nations Unies pour la Somalie, le HCDH, le HCR, le CICR, ainsi que les ONG compétentes et autres parties concernées.

Pour la communauté internationale

94. La communauté internationale doit prendre l'engagement de financer toutes les activités pertinentes des Nations Unies à ce stade critique de la mise en œuvre d'une stratégie internationale pour la Somalie. Il est inquiétant qu'à la fin de juin 2010, seulement 337 millions de dollars des États-Unis aient été reçus au titre de l'appel global pour l'ensemble des activités de l'ONU en Somalie, soit 57 % du budget révisé. Ce financement réduit a touché tous les programmes autres qu'alimentaires, et notamment la santé, la nutrition, l'eau, l'assainissement, l'agriculture et les moyens d'existence. Si l'ONU était confrontée à un manque de fonds en Somalie, cela aurait de graves répercussions sur les efforts de paix et de réconciliation qu'elle déploie dans ce pays.

95. Le professionnalisme dont fait montre l'EUTM dans son action de formation des nouvelles recrues somaliennes, notamment dans les domaines des droits de l'homme et du droit humanitaire, est tout à fait digne de louanges. Il est de la plus haute importance de veiller à ce que les soldats nouvellement recrutés soient assurés, à la fin de leur formation et avant d'être déployés, de toucher leur solde pendant au moins 12 mois. On se rappellera à ce propos que, par faute d'une rémunération adéquate, certains membres des forces de sécurité somaliennes avaient par le passé rejoint les rangs des militants. Un système harmonisé devrait être mis au point pour que le traitement ou le salaire de chaque membre de la police, des services pénitentiaires et de l'appareil judiciaire soit également garanti. Il n'est pas réaliste d'attendre des agents de la fonction publique qu'ils fassent leur travail sans être payés en retour, ce qui semble pourtant avoir longtemps été le cas en Somalie.

96. Les défenseurs somaliens des droits de l'homme opèrent dans des conditions de sécurité on ne peut plus précaires. La communauté internationale devrait renforcer son aide financière, logistique et politique pour leur permettre de mieux assurer leur sécurité et leur protection et accroître leur capacité à surveiller régulièrement la situation au plan des droits de l'homme et en rendre compte.

97. Il appartient à l'ensemble des États et des organisations intergouvernementales qui appuient le Gouvernement fédéral de transition, d'une part de soutenir les mesures qui visent à mettre un terme à l'impunité en Somalie, notamment par l'instauration d'une commission d'enquête indépendante et impartiale ou d'un mécanisme similaire chargé d'enquêter sur les crimes contre le droit international commis durant les longues années de conflit dans le pays et d'en dresser la carte, et d'autre part de recommander des mesures garantissant que les auteurs de ces crimes soient amenés à en rendre compte.

98. Quant aux inquiétudes que lui inspire la piraterie dans les eaux somaliennes et aux abords de celles-ci, la communauté internationale doit se rappeler qu'on ne pourra efficacement y mettre un terme que lorsque la Somalie sera dotée d'un

gouvernement en état de fonctionner. Les millions de dollars que l'on dépense pour patrouiller les eaux aux abords de la Somalie devraient avoir leur pendant dans la constitution de fonds devant servir à instituer un gouvernement somalien viable. Il resterait à examiner une stratégie multidimensionnelle pouvant prendre en compte les problèmes indissociables que sont la piraterie, la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques dans les eaux somaliennes.

99. La constitution dans le pays d'une équipe de fonctionnaires compétents, en mesure de remettre sur pied les services publics, est de la plus haute importance. Cependant, étant donné que l'éducation a été la principale victime de cette guerre déjà ancienne, il faudra avoir recours à des expédients. À cette fin, la création d'internats et de collèges en lieu sûr à l'intérieur de la Somalie, par exemple au Puntland ou au Somaliland, devrait être envisagée. Des étudiants de la région centre-sud, entre autres, pourraient y être enrôlés en grand nombre. Une telle opportunité offrirait une alternative aux jeunes, ce qui éviterait de les voir se rallier aux militants pour leur survie. Une autre option de substitution serait d'offrir des bourses aux étudiants et aux citoyens somaliens pour qu'ils aillent se former à l'étranger.

100. Il serait bon que la communauté internationale soutienne des projets visant à amener des groupes de professionnels, tels que des enseignants et des médecins, au Puntland et/ou au Somaliland pour y recevoir des cours de remise à niveau de courte durée. Il s'agit par là non seulement de renforcer leur aptitude à faire face aux types de situations d'urgence auxquelles ils sont constamment confrontés, mais aussi – et ce n'est pas moins important – de leur offrir l'occasion de se détendre et de respirer librement, loin des tensions quotidiennes. La diaspora somalienne pourrait être associée à de telles activités, qui contribueraient aussi au rapprochement des populations au sein de la Somalie.

101. Il ne faut pas que les gouvernements des pays qui ont sur leur territoire des réfugiés et des demandeurs d'asile somaliens les renvoient chez eux, en tout cas pas ceux qui viennent de la région centre-sud. Les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et autres acteurs somaliens de la société civile sont une catégorie particulièrement exposée. Les États doivent faire preuve d'imagination pour offrir des solutions durables aux activistes de la société civile somalienne, parmi lesquelles des procédures d'asile faciles d'accès, des propositions de réinstallation et des offres de financement pour leur permettre de poursuivre leur action.

102. Le dialogue interactif indépendant devant avoir lieu lors de la quinzième session du Conseil des droits de l'homme offre une occasion importante pour les Nations Unies et la communauté internationale de mener un débat en profondeur sur la situation en Somalie et de recenser les mesures complémentaires à prendre pour faire face à la crise humanitaire qui sévit dans ce pays. Comme il est dit dans le présent rapport, en dépit des tueries atroces et des violences incessantes que connaît aujourd'hui la Somalie, il semble que des progrès importants aient été faits dans un certain nombre de domaines, dont il faut maintenant tirer parti pour aller plus loin. Il ne faut guère espérer obtenir les résultats espérés à court terme. Il s'agit d'un processus de plus longue haleine. En attendant, la communauté internationale doit renouveler son engagement envers le peuple somalien et redoubler d'efforts pour mettre le plus rapidement possible un terme à ce cauchemar qui semble sans fin.